

Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives : Activités de Pleine Nature et Tourisme

RNCP3519 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1403, G1204, G1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les fonctions de ce professionnel s'articulent autour des activités suivantes : création, gestion et organisation d'une structure de loisirs touristiques sportifs.

- Création, gestion et développement de produits touristiques sportifs

Encadrement auprès de tous publics à des fins d'initiation, d'entretien ou de loisir dans la ou les disciplines mentionnées dans l'annexe descriptive du diplôme

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Création, gestion et développement d'une organisation :

Il est capable d'utiliser : les principes comptables et financiers, le droit du sport, de l'environnement et du tourisme pour créer et gérer des produits

Il connaît la réglementation du travail, les outils de marketing et de communication (TICE) pour gérer et organiser administrativement une structure.

Il organise le travail (programmation, planification, fonctionnement...)

Il établit et organise les interactions avec les différents partenaires (privé, public)

Conception et programmation des séances d'activités physiques ou sportives

Il construit les programmes en équipe

Il formalise, présente et conduit l'encadrement d'un groupe

Il pilote les intervenants placés sous sa responsabilité

Il assure la sécurité au regard de la réglementation

Il évalue le programme et l'efficacité de son équipe et en rend compte

Encadrement

Il intervient auprès de tous publics à des fins d'initiation, d'entretien ou de loisir.

Il est capable d'évaluer et d'analyser son intervention et d'en rendre compte.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tourisme sportif

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable, directeur ou dirigeant d'une organisation sportive
- Coordonnateur d'une petite organisation (agent de développement dans un club sportif)
- Chargé de mission et de développement dans le domaine du tourisme sportif

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 182 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 856
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	56 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Personnes ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Non

COMPOSITION DU JURY — VAE
Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.univ-poitiers.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3519/>